



Dénoncer autre conducteur

Par **jacques7512**, le **23/07/2021** à **09:24**

Bonjour,

Je voudrais savoir dans quelle limite je peux faire trainer la procédure (relative à une amende pour excès de vitesse) par la dénonciation de conducteur, en multipliant celles-ci, de manière à se refiler la patate chaude ? Y-a t'il une jurisprudence sur ce point ?

Merci par avance pour votre éclairage.
Jacques

Par **amajuris**, le **23/07/2021** à **09:47**

bonjour,

lorsque vous recevez l'avis de contravention , vous pouvez indiquer que vous n'étiez pas le conducteur du véhicule mis en cause.

salutations

Par **Visiteur**, le **23/07/2021** à **13:59**

Bonjour

Vous voulez dire désigner un autre conducteur, qui désignerait un 3ème, etc...?

Quel sera le dernier qui devra payer l'amende et supporter le retrait de points ?

Il vaut mieux éviter car cela peut vous mener au tribunal...